



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le 10/03/2020

ID : 040-244000857-20200309-DEL2020YD100336-DE



L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures trente, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 3 mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS.

Identifiant : DEL2020YD100336

PRESENTS : Ph. MOUHEL-JP DEZES-M.LAVIELLE-Y.DUBOSQ-E.ESTEVES-J.MORA-D.LARTIGAU-M.DUVIGNAC-F.LESBATS-MJ-CAUSSEQUE-J.DESBIEYS-A.TONNEAU-M.LAFORIE-M.DARMAILLACQ-B.PUYO-G.NAPIAS-R.MORA-MJ RUSKONE-G.DUCOUT-C.VIGNES-G.LAFITTE-P.LAPEYRE-JP.BREUZET-Y.SAINT-MARTIN-C.BIERE-JJ.LEBLOND-A.LAPEYRADE-K.DASQUET-A.CARAMANTE-R.CAMGUILHEM.

ABSENTS : G. SUBSOL P.JUYON F.LAFITTE L.BOURDERON P.INDA excusés

POUVOIRS : G. SUBSOL pour JJ. LEBLOND - P. JUYON pour G. NAPIAS - F. LAFITTE pour A. TONNEAU - P. INDA pour G. DUCOUT

M. Yves SAINT-MARTIN est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 35 Présents : 30 Pouvoirs : 5

OBJET : Fonds de concours - Commune de ST MICHEL ESCALUS.

Considérant le dossier de demande d'aide financière déposé par la Commune de ST MICHEL ESCALUS relatif à la réfection voirie « La Vaucelle » et l'achat de toilettes publiques automatiques :

Vu la délibération du Conseil Municipal de ST MICHEL ESCALUS du 7 février 2020 portant l'identifiant unique 040-214002768-20200207-DEL5_2020-DE sollicitant une subvention auprès de la Communauté de Communes CÔTE LANDES NATURE pour la réalisation des travaux de réfection voirie « La Vaucelle » et l'achat de toilettes publiques automatiques pour 56.227,00 € HT.

Monsieur le Président propose de participer à ces opérations, sous la forme d'une aide financière au titre des fonds de concours accordés aux commune membres à hauteur de 25422 € :

Après délibérations, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour et 3 voix contre (LEBLOND-SUBSOL-TONNEAU), décide :

Art1 : d'accorder à la Commune de ST MICHEL ESCALUS une aide financière à hauteur de 25.422 € pour la réfection des travaux de voirie « La Vaucelle » et l'achat de toilettes publiques automatiques.

Art2 : d'autoriser M. le Président à signer la convention financière fixant le cadre d'attribution et de versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires au financement de ce fonds de concours sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de l'établissement à l'article 2041482.

La délibération en date du 30 septembre 2019 portant l'identifiant unique 040-244000857-20190930-DEL2019YD011008-DE est retirée

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Gérard NAPIAS